

**Mémoire des Producteurs de grains du Québec dans le  
cadre des travaux d'élaboration de la Stratégie  
gouvernementale de développement durable 2021-2026**

**Août 2020**



## Sommaire du mémoire

Ce mémoire s'adresse au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre des travaux d'élaboration de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2021-2026 (SGDD 2021-2026).

Par l'intermédiaire de ce mémoire, les Producteurs de grains du Québec (PGQ) se présentent comme des partenaires du gouvernement dans sa volonté de réduire son empreinte écologique. Nous souhaitons également nous positionner comme des alliés dans les efforts gouvernementaux visant à accroître la productivité énergétique des carburants renouvelables.

Par ailleurs, les PGQ souhaitent également mettre de l'avant l'importance que toutes les interventions gouvernementales en matière de développement durable soient inspirées d'un équilibre entre ses aspects agronomique, économique et environnemental. De plus, nous espérons que la SGDD 2021-2026 sera élaborée via une approche de partenariat permettant de rendre compte à la fois de la réalité québécoise, mais aussi de celle de chaque ferme. Ceci permettra d'établir des objectifs et des indicateurs qui sont directement applicables à ces réalités. Enfin, nous souhaitons que l'élaboration de la SGDD 2021-2026 amène aussi des évaluations systématiques des effets et risques économiques liés à l'introduction ou à la modification de la réglementation en matière environnementale.

# Table des matières

Sommaire du mémoire.....	2
Présentation du secteur des grains au Québec.....	4
Présentation de l'organisation.....	4
Présentation des Producteurs de grains du Québec.....	4
Positionnement des Producteurs de grains du Québec en matière de développement durable.....	5
Orientations mises de l'avant par les Producteurs de grains du Québec pour favoriser le développement durable en agriculture.....	5
Santé et conservation des sols.....	5
Réduction des gaz à effet de serre.....	6
Électrification et efficacité énergétique.....	7
Gestion des produits phytosanitaires.....	8
Eau et bioénergie.....	8
Aide gouvernementale en matière de développement durable.....	9
Marché du carbone.....	9
Aide à la réduction des gaz à effet de serre.....	10
Aménagement du territoire.....	11
Financement de la recherche et du développement.....	12
Recommandations principales.....	13
Recherche et développement.....	13
Santé et conservation des sols.....	14
Réduction des GES.....	14
Électrification et efficacité énergétique.....	14
Eau et bioénergie.....	15

## Présentation du secteur des grains au Québec

De par son utilité pour les autres secteurs, la production de grains au Québec est à la base de toute l'agriculture québécoise. Au fil du temps, cette production est devenue une production de haut savoir, à forte valeur ajoutée et créatrice de richesse collective, centrale sur le marché domestique autant que fortement exportatrice.

Parmi les aliments basés sur des grains du Québec, on peut compter la farine, le pain, le gruau, l'huile végétale, etc. Les grains sont aussi à la base de la préparation de bières, d'alcools forts et de tofu. Ils alimentent également la plupart des productions animales du Québec et sont aussi utilisés dans le monde industriel afin de produire des bioproduits ou de la bioénergie.

La production de grains occupe une superficie moyenne autour d'un million d'hectares (ha) par année (la moyenne de 2014 à 2018 était de 995 400 ha). Cette superficie représente la moitié de toute la superficie agricole québécoise. La production fourragère est la deuxième principale culture en termes de superficie au Québec et la production de maïs et de soya représente 75 % de la superficie totale des grains. La production de grains au Québec se répartit sur l'ensemble du territoire agricole.

Les ventes de grains représentaient 14,6 % du total de la recette agricole en 2017. Ainsi, la production de grains est le 3<sup>e</sup> secteur agricole en importance au Québec. En matière de productivité, la filière des grains s'améliore, et ce, malgré l'absence de soutien suffisant des gouvernements. La production de grains du Québec est acheminée autant sur le marché domestique que sur les marchés internationaux. La production et la transformation de grains représentent ensemble près de 20 000 emplois au Québec.

## Présentation de l'organisation

### Présentation des Producteurs de grains du Québec

Fondée en 1975 et constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, les Producteurs de grains du Québec sont formés de 14 syndicats. Répartis dans toutes les régions du Québec, ces syndicats regroupent plus de 9 500 producteurs et productrices de grains. Les PGQ travaillent en collaboration avec de nombreuses organisations agricoles du Québec et du Canada et sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Les PGQ sont formellement responsables de l'application et de l'administration du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec depuis son homologation par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) en mai 1982. Le Plan conjoint, qui existe en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, permet d'organiser de façon ordonnée la production et la mise en marché des produits agricoles et de financer collectivement des activités liées au développement du secteur. Enfin, les PGQ ont

aussi la responsabilité d'agir sur divers leviers économiques et politiques, notamment dans les domaines suivants :

- Information sur les marchés ;
- Développement de la commercialisation et des marchés ;
- Recherche, transfert technologique et services-conseils ;
- Protection financière ;
- Gestion du risque.

## **Positionnement des Producteurs de grains du Québec en matière de développement durable**

Les PGQ sont constitués de professionnels de l'agriculture qui détiennent souvent plusieurs années d'expérience et de gestionnaires d'entreprises qui prennent des décisions responsables et respectueuses des principes du développement durable. Dans cette optique, les PGQ ont aussi appuyé le projet de loi n° 44, *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*.

Le développement durable est donc au cœur de leur priorité. En effet, il est primordial pour l'ensemble du secteur des grains d'allier à la fois les attentes économiques avec les enjeux environnementaux et sociaux. Par conséquent, les PGQ font tout leur possible afin que les politiques publiques vis-à-vis de l'agriculture, leur processus d'élaboration ainsi que leur mise en pratique ne mettent pas de côté l'un des trois aspects précédemment cités. Ceci a été, à maintes reprises, illustré par le passé. Nous pourrions, entre autres, mettre de l'avant le *Mémoire des Producteurs de grains du Québec concernant le budget 2020-2021 du gouvernement du Québec* qui contenait des recommandations relatives à des problèmes économiques, environnementaux et sociaux.

## **Orientations mises de l'avant par les Producteurs de grains du Québec pour favoriser le développement durable en agriculture**

### **Santé et conservation des sols**

La production des grains est fortement tributaire de la santé de ses sols et de sa capacité à fournir les éléments nutritifs.

Pour le secteur végétal, la perte de fertilisant azoté sous forme de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) constitue l'une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces pertes peuvent être minimisées dans le cadre de pratiques agricoles qui favorisent la santé des sols.

L'amélioration de la santé du sol est donc l'une des priorités qui requièrent une intervention en continu afin d'obtenir des résultats à long terme. L'amélioration de la santé des sols n'est obtenue qu'après quelques années, voire des décennies d'interventions. En effet, l'amélioration de la structure du sol, de la vie microbienne, etc. est le résultat de plusieurs actions soutenues dans le temps. Le travail du sol, la rotation des cultures, les corrections de la topographie, le chaulage des terres en sont de bons exemples. Un sol en santé nécessite moins d'apports de fertilisants, il atténue l'effet de sécheresse en ayant une meilleure capacité de rétention de l'eau, de même que celui de la forte pluviométrie par sa capacité d'écoulement de surface et de drainage.

Les PGQ recommandent donc la mise en place des mesures suivantes :

- Développer des programmes intégrés de préservation et d'amélioration de la santé des sols touchant, notamment :
  - Les cultures de couvertures ;
  - Les rotations ;
  - Le travail réduit du sol et semis direct ;
  - Le drainage ou l'écoulement de surface ;
  - Etc.
- Favoriser l'adaptation technologique de la machinerie (types de semoirs, force de machinerie, transport adapté, etc.).

## **Réduction des gaz à effet de serre**

Conscients de l'importance de réduire davantage les émissions de GES, les PGQ ont, par le passé, réalisé un portrait de l'empreinte du secteur. En effet, une analyse environnementale et socioéconomique du cycle de vie (ACV) de la production de grains du Québec, conduite en 2015, a permis de quantifier l'impact sur l'environnement de la production d'une tonne de grains des principales productions de la province.

Cette ACV a permis d'établir que les principales émissions de GES, dans la production de maïs, proviennent du séchage des grains (20 % des émissions), après les émissions associées à la production des intrants utilisés (22 %) et les émissions dues au protoxyde d'azote (53 %).

Réduire les émissions de GES constitue donc un objectif prioritaire pour les PGQ, mais il ne faut pas omettre que toutes leurs actions s'inscrivent dans un contexte de concurrence avec d'autres producteurs venant du Canada et du reste du monde. Par conséquent, les PGQ devraient être soutenus face à ces diverses problématiques afin d'en arriver à une réduction des GES sans toutefois que cela occasionne une concurrence déloyale.

Les PGQ recommandent donc la mise en place des mesures suivantes :

- Que la stratégie sur la réduction des émissions de GES et les changements climatiques tienne compte du rattrapage nécessaire en termes de compétitivité du soutien gouvernemental par rapport aux grains importés des concurrents canadiens et internationaux ;
- Doter le secteur agricole d'un protocole collectif d'évaluation des émissions de GES visant l'instauration d'une rémunération de crédits carbone à coût abordable afin de récompenser les producteurs effectuant un effort pour réduire leurs émissions de GES ;
- Envisager un assouplissement de la transition énergétique sous deux formes possibles :
  - En exemptant les producteurs de la taxation sur le carbone, conformément à l'exemption offerte au palier fédéral pour le diesel et bientôt le propane agricole ;
  - En versant ces sommes dans un fonds propre aux producteurs pour des actions ou investissements propres à la réduction d'émission de GES ;
- Instaurer des programmes de transition et d'innovation à long terme spécifiques aux fermes produisant des grains ;
- Financer l'acquisition de technologies permettant la réduction de GES.

## **Électrification et efficacité énergétique**

Plusieurs étapes de la production de grains requièrent l'utilisation de l'électricité. Cependant, les fermes sont dispersées sur le territoire québécois, et certaines régions ne sont pas alimentées par le voltage nécessaire au fonctionnement d'outils et d'équipements multiples. L'alimentation en courant triphasé est inaccessible pour 70 % des fermes au Québec. Cette situation se solde par une contrainte d'utilisation de matériel et d'équipements performants adéquats, d'une part, et de coûts plus élevés pour les besoins de pointe en électricité qui dépassent ceux fixés par la Régie d'énergie (intensité nominale de moins de 500 ampères), d'autre part.

De ce fait, les PGQ recommandent les quatre mesures suivantes afin d'accélérer l'électrification des fermes :

- Envisager la diminution des coûts de l'appel de force pour des pointes dépassant les 500 ampères pour les fermes produisant des grains ;
- Instaurer des tarifs préférentiels d'électricité pour les fermes des jeunes producteurs lors du démarrage de leurs activités ;
- Étendre le réseau de courant triphasé dans les régions où les fermes ne disposent pas du voltage nécessaire au fonctionnement de la machinerie et des équipements agricoles ;
- Mettre en place des mesures de soutien pour la transition énergétique ciblées et orientées vers le secteur selon son importance et ses besoins spécifiques.

## **Gestion des produits phytosanitaires**

Réitérons que les PGQ ont à cœur la protection de l'environnement. Cela constitue un enjeu primordial pour l'ensemble de la société et, plus spécifiquement, pour notre secteur puisque nous en sommes tributaires. Pour autant, nous ne pouvons prendre des mesures trop restrictives sans que cela impacte notre compétitivité. Dernièrement, les travaux de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) ont mis de l'avant que le gouvernement du Québec doit exercer une pression sur Santé Canada et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. L'objectif derrière cela serait, entre autres, qu'un principe de précaution pour la mise en marché de nouveaux pesticides soit mis en place. Or, nous sommes strictement opposés à ce point précis.

En effet, nous considérons que ce principe de précaution risquerait de prendre l'ascendant sur la primauté de la science. Au final, cela mène à penser par le prisme de la dangerosité. Cette idée drastique signifie que si un produit quelconque peut provoquer des problèmes à une quantité dépassant excessivement la dose prescrite pour une utilisation normale, il faut en restreindre son usage. Cela peut aller jusqu'à empêcher toute application d'un produit concerné. D'ailleurs, le principe de précaution n'est pas appliqué dans les autres sphères d'activités au Québec.

Nous trouvons cela complètement démesuré puisque n'importe quelle utilisation excessive d'un produit peut mener à des conséquences néfastes. Nous comprenons que la prudence doit être de mise afin d'éviter tout problème. Néanmoins, cela ne doit pas devenir un obstacle empêchant notre secteur d'évoluer sainement. Le principe de précaution, tel qu'il est mis de l'avant ici, est donc une entrave injustifiée pour notre industrie. Comment savoir si les restrictions mises en place sont réellement utiles ? Seule la science peut fournir de vraies justifications à toute mesure limitant l'utilisation de pesticides.

Par conséquent, nous recommandons que les limitations relatives à l'utilisation de pesticides soient justifiées par la science et non par le principe de précaution.

## **Eau et bioénergie**

En raison de tous les changements climatiques que nous connaissons présentement, on constate que le réseau actuel des eaux de surface pourrait être insuffisant pour atténuer l'impact des crues d'eau qui dépassent les standards historiques. Il est nécessaire d'entreprendre une actualisation des capacités du réseau d'eau de surface (des berges des ruisseaux et rivières).

Également, en ce qui concerne la norme minimale d'implantation des bandes riveraines, il faut savoir que des mécanismes de supervision du respect de la bande sont en place et appliqués sur tout le territoire québécois. Aussi, de nombreux intervenants sont actifs dans la promotion et l'information de l'importance de respecter les bandes riveraines. En ce sens, les efforts et les résultats des dernières années en matière d'intégration de pratiques de développement



durable et de réduction de l'usage de pesticides dans le secteur des grains se doivent d'être reconnus.

Il est également important de mentionner que la bioénergie connaît un essor de plus en plus important au sein des pays de l'Union européenne. En ce qui concerne le secteur des grains, la bioénergie n'est pas nouvelle, elle a connu un essor important, surtout avec la production d'éthanol à base de maïs. L'utilisation de l'éthanol combiné à l'essence des véhicules est d'ailleurs une source de réduction des GES, comparée à l'utilisation d'énergie fossile uniquement. Ajoutons à cela tout le marché des gels nettoyants à base d'éthanol qui se développe.

Au Québec comme au Canada, les efforts de recherche sur l'adaptation des espèces à haut niveau de production de biomasse sont encore à leurs débuts. Dans les prochaines années, il sera essentiel de développer une deuxième génération de bioéthanol (plantes bio-industrielles), c'est-à-dire des plantes, telles que les graminées annuelles, graminées pérennes, le triticales et le saule à croissance rapide, qui produisent beaucoup de fibres et qui pourraient servir de rotation aux cultures.

Les PGQ recommandent donc la mise en place des mesures suivantes :

- Soutenir la recherche et le développement concernant les bandes riveraines pour connaître les besoins et favoriser leur utilisation optimale ;
- Soutenir par la recherche et le financement adéquat les producteurs dans leurs efforts pour minimiser la pollution diffuse dans les cours d'eau ;
- Mettre en place une stratégie bioénergétique qui créerait un environnement favorable à la transformation industrielle des grains au Québec afin de pouvoir développer une base industrielle et une expertise diversifiée.

## **Aide gouvernementale en matière de développement durable**

### **Marché du carbone**

Présenté comme un « outil pour la croissance économique verte », le marché du carbone permet d'encadrer les émissions de GES. Il oblige les émetteurs de GES à se procurer un droit d'émission pour une période de trois ans. À ce titre, les émetteurs devant faire face à la concurrence internationale obtiennent gratuitement des unités d'émission de GES. Cependant, ces unités diminuent progressivement dans l'optique de mener à la réduction des GES émis. Si des émetteurs arrivent à diminuer leur émission en dessous des unités obtenues gratuitement, ces derniers peuvent vendre leur stock restant à ceux qui ont dépassé leur limite.

En outre, « [le] gouvernement permet aussi aux émetteurs de compenser une partie de leurs émissions de GES par l'utilisation de crédits compensatoires »<sup>1</sup>.

Or, il peut être pertinent de souligner que, par le passé, la mise en place du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) et les différentes mesures entourant la taxe sur le carbone se sont soldées par une augmentation des coûts de production. Selon nos calculs et en utilisant le prix d'une tonne de CO<sub>2</sub> sur le marché du carbone de 2014, on estime qu'une entreprise spécialisée dans la production de grains essuie une perte de 4 000 \$ par an. Dans le cadre de l'objectif du gouvernement fédéral de fixer la valeur d'une tonne de CO<sub>2</sub> à 50 \$ d'ici 2020, ce coût passerait à près de 10 000 \$. Il est aussi à noter que certaines provinces canadiennes et les États-Unis exemptent le secteur agricole de la taxe sur le carbone. Ainsi, cette politique se présente comme un véritable poids pour le secteur québécois de la production de grains qui doit faire face à une concurrence interprovinciale et internationale avantaagée à ce sujet.

De ce fait, les PGQ recommandent la mise en place des mesures suivantes :

- Mettre sur pied une évaluation des impacts économiques de la taxe carbone pour le domaine agroenvironnemental ;
- Accélérer la mise en place de protocoles permettant l'accès à des crédits carbone pour le secteur des grains ;
- Que les producteurs de grains ne soient pas assujettis à la taxe carbone, conformément à l'exemption offerte au palier fédéral pour le diésel agricole ainsi que le propane agricole prochainement.

## **Aide à la réduction des gaz à effet de serre**

Afin d'aider à la réduction des émissions de GES, le Québec a mis en place un réseau d'essai de plantes bioindustrielles (RPBQ), pour accélérer ses efforts et valoriser la biomasse dans les utilisations industrielles et énergétiques. Ces plantes pourraient permettre la production de bioénergie ce qui pourrait au final réduire les GES. En outre, le Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) devrait mener à des mesures permettant de réduire les GES. Cependant, il faut également noter le manque flagrant de mesures concrètes et rapidement applicables qui permettraient aux producteurs de grains de diminuer leurs émissions de GES.

De ce fait, les PGQ recommandent la mise en place des mesures citées plus haut concernant la réduction des GES, mais aussi celles touchant l'électrification et l'aménagement du territoire.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. « Le marché du carbone, un outil pour la croissance économique verte ! ». En ligne. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/marche-carbone.asp>

## Aménagement du territoire

Le Québec a connu plusieurs épisodes de sécheresse et de précipitations abondantes au cours des dernières années, alors qu'historiquement ces phénomènes étaient relativement rares. Ces bouleversements climatiques ont causé des pertes de rendements ou ont empêché carrément l'utilisation de certaines terres à la suite d'inondations des champs. À l'opposé, des périodes inhabituelles de redoux durant l'hiver ont également occasionné des pertes de cultures.

Avec les changements climatiques, on assiste à une transformation progressive du paysage agricole québécois. Désormais, certaines cultures sont devenues réalisables dans les régions où il était jusqu'aujourd'hui impossible de les pratiquer. En ce sens, on observe que certaines productions deviennent davantage réalisables dans le nord de la province. Il est toutefois à souligner que l'innovation et le progrès scientifique, notamment en ce qui a trait à l'amélioration génétique, propulsent cette poussée d'étendue vers les régions à plus courte saison de croissance dans le nord du Québec.

Ces éléments ajoutent de nouveaux défis et problématiques qui seront de plus en plus concrets pour le secteur des grains et qui méritent d'être anticipés par des politiques et stratégies conséquentes. En outre, tout cela modifie aussi les réels besoins de l'industrie des grains, que ce soit vis-à-vis de l'eau ou des bioénergies. Il est devenu primordial d'en prendre connaissance afin d'agir en conséquence.

De ce fait, les PGQ recommandent les mesures suivantes afin d'entamer un aménagement du territoire efficace en fonction des changements climatiques :

- Entamer les études hydrologiques spécifiques au besoin en eau pour le secteur agricole ;
- Explorer le potentiel de valorisation des eaux usées dans une perspective de défaut de ressources hydriques suffisamment abondantes pour satisfaire les besoins des cultures ;
- Préparer des stratégies d'équipements en matériel d'irrigation et concevoir des programmes conséquents ;
- Développer des connaissances sur les cultures à haut potentiel énergétique ;
- Instaurer des mécanismes de rétribution en gaz naturel pour les producteurs agricoles fournissant de la biomasse utilisée pour la production du gaz ;
- Allouer un soutien financier pour l'implantation d'espèces végétales dans les terres marginales ou à faible potentiel de production de cultures de grains dans les fermes ;
- Valoriser les récoltes de trop faible qualité pour emprunter les circuits de commercialisation pour l'alimentation humaine ou animale, par la production de bioénergie.

## **Financement de la recherche et du développement**

De nombreux modèles de prévisions des conditions climatiques futures s'accordent pour annoncer un changement draconien de la réalité que l'on vit présentement. Des travaux d'experts au Québec permettent de prédire l'impact de ces changements sur la température, les ravageurs, les cultures, l'hydrologie, etc. L'état des lieux pour la période de 2041 à 2070 exige une adaptation de l'ensemble des secteurs d'activité, et surtout du secteur agricole. Une transformation dans les modes de production est prévue pour l'ensemble des régions et pour de nombreuses cultures. La fréquence et l'intensité des précipitations seront aussi différentes de ce qu'elles sont actuellement.

Parallèlement à cela, le développement technologique et l'innovation offrent de plus en plus d'outils pour anticiper des phénomènes météorologiques et les risques de certains ennemis des cultures. Ces outils font appel à la technologie de pointe et nécessitent un apprentissage et un investissement en termes de temps et de coûts pour leur mise à contribution dans la gestion courante des entreprises agricoles. Il est donc primordial de développer des stratégies de développement de connaissances afin de permettre au secteur d'être à jour et prêt pour affronter les grands changements climatiques lorsque leurs effets s'accroîtront.

Par conséquent, les PGQ recommandent la mise sur pied des mesures suivantes :

- Soutenir la recherche et le développement de nouvelles technologies dans le domaine agricole ;
- Soutenir la recherche concernant l'impact des changements climatiques sur le secteur agricole, notamment en lien avec :
  - Les nouvelles pratiques ;
  - Les meilleures techniques et technologies ;
  - Les impacts sur les animaux, les insectes et la terre ;
- Soutenir la recherche concernant l'adaptation nécessaire pour contrer l'impact des changements climatiques sur le secteur agricole ;
- Soutenir financièrement l'accompagnement des producteurs en matière de services-conseils ;
- Soutenir par une rémunération les biens et services environnementaux dans une optique du maintien de la rentabilité de la compétitivité du secteur des grains.

# Recommandations des Producteurs de grains du Québec en matière de développement durable pour le domaine de l'agriculture

1. L'évaluation systématique des effets et risques économiques liés à l'introduction ou la modification de réglementations ou d'initiatives (mesures, programmes, etc.) gouvernementales ;
2. Que toutes les interventions gouvernementales en matière de développement durable soient inspirées d'un équilibre entre ses aspects agronomique, économique et environnemental dans le but de favoriser la rentabilité et la compétitivité du secteur des grains québécois ;
3. Le remplacement de l'approche réglementaire actuelle par une approche de partenariat, d'accompagnement et d'amélioration continue, centrée sur un plan de protection propre à chaque ferme ;
4. L'établissement d'objectifs et d'indicateurs tenant compte de l'ensemble des aspects de la réalité québécoise, son historique et ses différences avec l'étranger, notamment en matière de nordicité.

## Recommandations principales

### Recherche et développement

- Soutenir la recherche et le développement de nouvelles technologies dans le domaine agricole ;
- Soutenir la recherche concernant l'impact des changements climatiques sur le secteur agricole, notamment en lien avec :
  - Les nouvelles pratiques ;
  - Les meilleures techniques et technologies ;
  - Les impacts sur les animaux, les insectes et la terre ;
- Soutenir la recherche concernant l'adaptation nécessaire pour contrer l'impact des changements climatiques sur le secteur agricole ;
- Soutenir financièrement l'accompagnement des producteurs en matière de services-conseils ;
- Soutenir par une rémunération les biens et services environnementaux dans une optique du maintien de la rentabilité de la compétitivité du secteur des grains.

## **Santé et conservation des sols**

- Développer des programmes intégrés de préservation et d'amélioration de la santé des sols touchant, notamment :
  - Les cultures de couvertures ;
  - Les rotations ;
  - Le travail réduit du sol et semis direct ;
  - Le drainage ou l'écoulement de surface ;
  - Etc.
- Favoriser l'adaptation technologique de la machinerie (types de semoirs, force de machinerie, transport adapté, etc.).

## **Réduction des GES**

- Que la stratégie sur la réduction des émissions de GES et les changements climatiques tienne compte du rattrapage nécessaire en termes de compétitivité du soutien gouvernemental par rapport aux grains importés des concurrents canadiens et internationaux ;
- Doter le secteur agricole d'un protocole collectif d'évaluation des émissions de GES visant l'instauration d'une rémunération de crédits carbone à coût abordable afin de récompenser les producteurs effectuant un effort pour réduire leurs émissions de GES ;
- Envisager un assouplissement de la transition énergétique sous deux formes possibles :
  - En exemptant les producteurs de la taxation sur le carbone, conformément à l'exemption offerte au palier fédéral pour le diesel et bientôt le propane agricole ;
  - En versant ces sommes dans un fonds propre aux producteurs pour des actions ou investissements propres à la réduction d'émission de GES ;
- Instaurer des programmes de transition et d'innovation à long terme spécifiques aux fermes produisant des grains ;
- Financer l'acquisition de technologies permettant la réduction de GES.

## **Électrification et efficacité énergétique**

- Envisager la diminution des coûts de l'appel de force pour des pointes dépassant les 500 ampères pour les fermes produisant des grains ;
- Instaurer des tarifs préférentiels d'électricité pour les fermes des jeunes producteurs lors du démarrage de leurs activités ;
- Étendre le réseau de courant triphasé dans les régions où les fermes ne disposent pas du voltage nécessaire au fonctionnement de la machinerie et des équipements agricoles ;
- Mettre en place des mesures de soutien pour la transition énergétique ciblées et orientées vers le secteur selon son importance et ses besoins spécifiques.

## **Eau et bioénergie**

- Soutenir la recherche et le développement concernant les bandes riveraines pour connaître les besoins et favoriser leur utilisation optimale ;
- Soutenir par la recherche et le financement adéquat les producteurs dans leurs efforts pour minimiser la pollution diffuse dans les cours d'eau ;
- Mettre en place une stratégie bioénergétique qui créerait un environnement favorable à la transformation industrielle des grains au Québec afin de pouvoir développer une base industrielle et une expertise diversifiée.